Zeitschrift: Rapport pour les années / Bibliothèque nationale suisse
Herausgeber: Bibliothèque nationale suisse
Band: 62 (1975)

Rubrik: I. Généralités

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

I. Généralités

Après six années d'un travail approfondi, la Commission fédérale d'experts pour l'étude de questions concernant la politique culturelle suisse, appelée aussi, du nom de son président, "Commission Clottu", a publié son rapport final. Il y est également question des bibliothèques en général et de la Bibliothèque nationale suisse en particulier.

On peut se demander s'il était juste d'exclure purement et simplement de l'enquête et du débat sur les bibliothèques publiques de notre pays les grandes bibliothèques scientifiques: en tant que bibliothèques cantonales, les bibliothèques universitaires remplissent pourtant des tâches de promotion culturelle évidentes. Le rapport s'en tient par conséquent aux bibliothèques de lecture publique — appelées autrefois bibliothèques populaires — ainsi qu'aux bibliothèques dites d'étude et de culture générale. La plupart de ces dernières sont des bibliothèques cantonales ou municipales anciennes qui, au cours de la dernière décennie, et suivant les besoins de leurs lecteurs, se sont de plus en plus orientées vers une activité analogue à celle des bibliothèques de lecture publique; dans le même laps de temps, elles ont limité leurs préoccupations scientifiques, se bornant à recueillir la production imprimée régionale et à fournir la littérature de base et les ouvrages de référence à caractère scientifique. Si le bibliothécaire ne peut pas toujours approuver, dans le détail, les développements et les affirmations du Rapport, et si la terminologie est souvent proprement insolite, il n'en peut pas moins adhérer pleinement aux conclusions du chapitre consacré aux bibliothèques.

Nos bibliothèques de lecture publique — et c'est là leur première tâche — devraient offrir à tous les habitants de notre pays la possibilité de s'informer et de parfaire leur formation par la lecture. La réalité est bien différente. Les disparités dans le secteur des bibliothèques suisses sont grandes et ne cessent d'augmenter. Il y a des cantons et des villes qui assurent à leurs habitants, à l'échelon scolaire, communal et régional, la diffusion de livres grâce à un réseau de bibliothèques modernes; il en est d'autres qui ne disposent encore pratiquement d'aucune bibliothèque capable de satisfaire à toutes les demandes. En général, l'importance et la valeur des bibliothèques dépendent des finances de la commune ou du canton. Cette situation intolérable doit être progressivement améliorée, dit en substance le Rapport. Il s'agit de soutenir les initiatives et les institutions qui, aujourd'hui déjà, tendent à réaliser un équilibre entre les régions riches et les régions pauvres en bibliothèques, et cela en offrant aux communes et aux cantons intéressés des prestations variées en vue d'une meilleure diffusion du livre. Le Rapport désigne d'abord la Bibliothèque pour Tous, puis le Groupe suisse de travail des bibliothèques de lecture publique, enfin l'organisation professionnelle, c'est-à-dire l'Association des bibliothécaires suisses. Ce soutien, dont le but est d'établir une péréquation des moyens financiers dans le domaine culturel, la Commission l'attend en premier lieu de la Confédération. La démocratisation de

la culture, l'établissement de l'égalité des chances optimale dans le domaine de l'activité et de la formation culturelles sont à ce prix, déclare le Rapport: "A la Confédération, il appartient de susciter par ses encouragements les initiatives, de les encadrer par des études et, par la mise en place d'une conception d'ensemble, d'en assurer l'épanouissement par un soutien accru aux organismes centraux qui se sont voués au développement de la lecture publique". Le chapitre sur les bibliothèques conclut: "S'il est un domaine où l'aide de la Confédération peut être harmonieusement complémentaire des efforts des individus, des communes et des cantons — tout en corrigeant les disparités de développement dans le pays — c'est celui de la lecture publique".

La Bibliothèque nationale suisse est mentionnée deux fois dans le Rapport. Elle acquiert, en vertu des dispositions légales, la production imprimée nationale et la sauvegarde pour les générations futures. Sur ce modèle, la Commission propose la création d'une Phonothèque nationale pour la conservation des enregistrements sonores. On ne saurait, en effet, sous-estimer, aujourd'hui, la perte de combien de ces documents d'importance nationale: disques et bandes d'enregistrement de musique de compositeurs ou d'interprètes suisses, enregistrements de musique populaire et de dialectes, et autres documents sonores contemporains de toutes sortes. Cette évolution regrettable — nos expériences le confirment — se poursuit de nos jours au même rythme, surtout en ce qui concerne les bandes magnétiques. En proposant à la Confédération "la création d'une Phonothèque nationale, sur le modèle de la Bibliothèque nationale", la Commission ajoute: "A moins qu'on ne la développe dans son sein". Une intégration à la Bibliothèque nationale paraît être, en effet, une solution judicieuse, aussi bien du point de vue d'une gestion économique et rationnelle des matériaux d'information écrits et sonores, que dans l'intérêt de leurs utilisateurs futurs. La Bibliothèque nationale est en tout cas prête à offrir les conditions les meilleures pour réaliser cette section d'un genre nouveau et complémentaire. Un crédit de la fondation "Pro Helvetia" rendra possible les enquêtes et les clarifications indispensables à l'élaboration d'un projet qui devra être finalement soumis au Conseil fédéral et aux Chambres.

Le Rapport Clottu prévoit encore, pour la Bibliothèque nationale, une autre et importante tâche. Il est actuellement extrêmement difficile de se procurer des informations valables sur les multiples aspects de l'activité culturelle dans notre pays. En définitive, ce n'est pourtant pas cet inconvénient qui a le plus compliqué et retardé le travail des rédacteurs du Rapport final, lorsque ceux-ci ont cherché à rassembler les éléments d'un inventaire de la vie et de l'activité culturelles dans notre pays. Il existe, en effet, un grand nombre de centres de documentation dans ce domaine, mais dans la plupart des cas, ils recueillent et usent de leurs informations pour eux-mêmes, sans coordonner leurs activités; une collaboration ayant pour but d'assurer, au niveau national, une tâche d'information fondamentale et globale, fait défaut. La Commission espère combler cette lacune en matière d'information culturelle grâce à un réseau d'information associant, à des degrés divers, les centres d'information et de documentation. Au coeur du réseau, un Centre national de documentation fonctionnera comme "clearing-

house" du savoir pour l'ensemble de l'activité culturelle du pays. Le Centre national pourrait s'appuyer sur les centres d'information spécifiques déjà existants; une douzaine d'entre eux sont expressément cités, la Bibliothèque nationale suisse en tête. Celle-ci devra servir de centre de documentation et d'information dans les secteurs des lettres et des bibliothèques. Dans une certaine mesure, notre Bibliothèque joue déjà ce rôle aujourd'hui; elle est disposée à transformer et à élargir son Service d'information bibliographique conformément aux recommandations de la Commission, à condition qu'on lui accorde le personnel exigé par ce surcroît de travail.

La Commission Clottu s'est attelée à sa tâche en un temps de prospérité économique; elle publie son Rapport dans une période volontiers qualifiée de "récession". Cette situation ne sera sans doute pas sans influencer la réalisation de ses recommandations. Nous espérons néanmoins que les propositions concernant les bibliothèques suisses en général et la Bibliothèque nationale en particulier ne seront pas ajournées. Elles sont tout à la fois fondées et urgentes et peuvent être réalisées avec des moyens financiers modestes.

II. Sections

1. Le Service des entrées

En dépit de nombreuses prédictions contraires, il a de nouveau paru en 1975 plus de livres qu'en 1974, l'accroissement statistique se manifestant surtout dans le secteur des "Ouvrages postérieurs à 1900". Nous avons aussi reçu plus d'écrits universitaires et plus de tirés à part, de sorte que l'augmentation atteint presque 2000 unités.

La production des associations et institutions — en partie simplement multigraphiée — croît d'année en année. Elle nous est rarement transmise spontanément et se révèle souvent difficile à rassembler. Ces publications — surtout les rapports de travail et les brochures relatives à des problèmes d'actualité — étant citées dans des dissertations, des journaux ou des périodiques, nous nous efforçons toujours, néanmoins, d'acquérir la majeure partie de cette littérature "cachée".

Dons importants:
Fassbind, Franz; *Schilter,* Hans: Die Werke der Barmherzigkeit. Texte von F'F'. 10 Radierungen nach dem Schwyzer Scheiben-Zyklus von H'S'. Schwyz, Verlag Schwyzer Zeitung, 1975.

Semeghini, Pio: 21 disegni di Pio Semeghini. E una lettera di Riccardo Bacchelli. Lugano, Sergio Grandini, 1974.

Lunel, Godefroy: Histoire naturelle des poissons du Léman. Vol. 1. Le Mont s. Lausanne, Imprimerie Jean Genoud, 1975.